

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 416'550.- pour la mise en place d'une signalétique communale dans le quartier Belle Terre, territoire communal, signalétique interne aux bâtiments

- vu les articles 30, alinéa 1, let e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de la commune de Thônex de proposer une nouvelle identité visuelle déclinable sur tous les supports et applicable à tous les bâtiments communaux ;
- vu la volonté de donner une identité cohérente à la commune et incarner son dynamisme en utilisant un langage graphique et typographique clair et reconnaissable ;
- vu les chiffres actuels en terme d'habitants, de logements, d'infrastructures qui vont augmenter de façon exponentielle d'ici à 2030 ;
- vu la volonté de cibler, à l'aide de cette nouvelle identité visuelle, tant les nouveaux que les anciens habitants de la commune, le personnel travaillant pour la commune, ainsi que les personnes extérieures à la commune ;
- vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 66'649.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement et les charges de financement de l'emprunt ;
- vu l'exposé des motifs et devis général présenté par le service technique communal ;
- vu le préavis favorable de la commission des espaces publics lors de sa séance du 22 avril 2021 ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 29 avril 2021

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par voix pour, ... voix contre,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 416'550.- en vue de réaliser une signalétique communale qui incorpore une nouvelle identité visuelle plus compréhensible pour la population et permettant d'identifier l'ensemble des bâtiments communaux.



législature 2020-2025
délibération n°
séance du 11/05/2021

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense CHF 416'550,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique no 0290.330 de 2023 à 2032.

Thônex, le 5 mai 2021- PHG/cck

(DA-21-....) cm-11 mai 2021